



**RETURN BIDS TO: / RETOURNER LES
SOUMISSIONS A:**

Courier To:/Adresse courrier:

Bid Receiving/Réception des soumissions
Royal Canadian Mounted Police (RCMP)
Procurement & Contracting Services
Bid Receiving Unit, 7th Floor, 10065 Jasper Ave NW
Edmonton, AB T5J 3B1 /
Réception des soumissions
Gendarmerie royale du Canada (GRC)
Services des acquisitions et des marchés
Unité de réception des soumissions
7e étage, 10065, avenue Jasper N.O.
Edmonton, AB T5J 3B1

SOLICITATION AMENDMENT

MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised;
unless otherwise indicated, all other terms and
conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf
indication contraire, les modalités de l'invitation
demeurent les mêmes.

Comments: - Commentaires :

**THIS DOCUMENT CONTAINS A SECURITY
REQUIREMENT / LE PRÉSENT DOCUMENT
COMPORTE UNE EXIGENCE EN MATIÈRE DE
SÉCURITÉ**

Title – Sujet: A & E Consulting Services for A & E Consulting Services for Alberta/ Services d'architectes et d'ingénieurs, Alberta		Date : 7 March 2024 / 7 mars 2024
Solicitation No. – N° de l'invitation : M9424-23-1795/A		
Client Reference No. - No. De Référence du Client: 202301795		
Amendment No. / N° de la modification: 002		
Solicitation Closes – L'invitation prend fin		
At /à :	2:00 p.m. 14:00	MST (Mountain Standard Time) HNR (heure normale de Rocheuses)
On / le :	2024 March 26 / 2024 mars 26	
Destination of Goods and Services – Destinations des biens et services – See herein — Voir aux présentes		
Instructions : See herein — Voir aux présentes		
Address Inquiries to – Adresser toute demande de renseignements à Sandra E. Robinson, SR Procurement Officer/ agente principale d'approvisionnement - sandra.robinson@rcmp-grc.gc.ca		
Telephone No. – No. de téléphone 780-670-8626	Facsimile No. – No. de télécopieur 780-454-4523	
COMPLETE BELOW IN FULL - REMPLISSEZ CI-DESSOUS EN ENTIER		
Vendor/Firm Name, Address and Representative – Raison sociale, adresse et représentant du fournisseur/de l'entrepreneur :		
Complete GST or Business # - N° de TPS ou d'entreprise complet : The entire BN or GST has 15 characters. (ex: 123456789 RT0001) / Le numéro de TPS ou d'entreprise comporte 15 caractères (p. ex. : 123456789 RT0001)		
Email: _____		
Telephone No. – No. de téléphone	Facsimile No. – No. de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) – Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
Signature	Date	



ENGLISH: *Amendment 002 has been raised to provide answer(s) to question(s) that were raised:*

Q1) Regarding the above-noted RFP, we are wondering if a firm can submit both as a PRIME Consultant and also submit sub-consultant services to various Prime Architects.

Response: Yes, that is possible. Ensure that the Offeror (Prime Consultant), must be an Architect.

Q2) Referencing GI 14 Licensing Requirements “consultant team members and key personnel shall be, licensed, certified, or otherwise authorized, to provide the necessary professional services to the full extent that may be required by provincial law in the Province of Alberta” – please clarify the following questions.

A) Please clarify what license/certification is required for all 16 disciplines noting that some disciplines are not licensed professions under a regulatory body and RCMP has not indicated a specific accreditation that would be accepted as compliant.

Response: Where applicable, disciplines must be a member of an Alberta Association relating to their specific field and or represented by licensed Architect in the Province of Alberta. Too further clarify, Landscape Architect to be a member of the Alberta Association of Landscape Architects. Interior Designer to be a member of the Interior Designer’s Association of Alberta.

B) Please confirm the Prime Consultant requires a Firm or Corporation License to Practice in Alberta, while key Personnel must be eligible to be licensed in Alberta per the National Coordination Groups for engineers and the Regulatory Organizations of Architecture in Canada for architects and interior designers as applicable.

Response: Proof of licensing/certification/authorizations of the Prime Consultant Firm and all personnel identified on Consultant Team Identification form are required.

Q3) Regarding Section 3.1.3 Licensing, Certification or Authorization, please clarify if RCMP is requesting proof of licensing/certification/authorizations of the firm and personnel named on the Consultant Team Identification form and presented in Sections 3.2.4 and 3.2.5.

Response: Proof of licensing/certification/authorizations of the Prime Consultant Firm and all personnel identified on Consultant Team Identification form are required.

Q4) For 3.1.2 Consultant Team identification and 3.2.5 we are to provide two names and two resumes per discipline. Could you confirm whether it is acceptable for one person to fulfill two positions?

Response: It is at the Offerors discretion as to which consultant(s)/sub-consultant(s) are best suited to satisfy the requirement.

Q5) Would the RCMP consider providing a one week extension at this time.

Response: No.

Q6) In addition to the roles listed in 3.1.2, are we permitted to include additional positions with corresponding resumes? For example, we would like to include the resume of a Practice Leader and the resume of a Project Executive.

Response: It is the Offerors/Proponent’s discretion to what response content is submitted to satisfy the rated Criterion requirements. Refer to SRE 2.2 Specific Requirements for Offer Format.

Q7) Could you please advise if the intent is for the Proponent/Offeror/Consultant to be an Architectural Firm with structural, electrical and mechanical subconsultants, or if the Proponent can be any discipline as long as a full team is included as part of the submission?

Response: Offeror (Prime Consultant) must be an Architect.

Q8) Are two separate resumes required for individuals filling two positions?

Response: No. Offeror must provide for all sixteen (16) disciplines and C.V’s must clearly indicate personnel can provide services specified in the Required Services (RS) section.

All other terms and conditions remain the same. <<<END>>>



FRENCH: La modification 002 a été diffusée afin de répondre aux questions présentées.

- Q1)** En ce qui concerne l'appel d'offres susmentionné, nous nous demandons si une entreprise peut soumettre une offre à la fois en tant qu'expert-conseil principal et en tant que sous-expert-conseil pour différents architectes principaux.
- Réponse :** Oui, c'est possible. Veillez à ce que l'offrant (expert-conseil principal) soit un architecte.
- Q2)** En référence au point IG 14, Permis et licences nécessaires, « Les membres de l'équipe de l'expert-conseil et les membres du personnel clé doivent être ou pouvoir être accrédités, certifiés ou autorisés pour fournir les services professionnels nécessaires, dans toute la mesure prescrite par les lois provinciales, dans la province Alberta » — veuillez clarifier les questions suivantes.
- A)** Veuillez préciser quels permis ou attestations sont requis pour les 16 disciplines. Certaines disciplines ne sont pas des professions autorisées par un organisme de réglementation et la GRC n'a pas indiqué d'attestation particulière qui serait acceptée.
- Réponse :** Le cas échéant, les employés affectés aux disciplines doivent être membres d'une association albertaine dans leur domaine spécifique ou être représentés par un architecte agréé dans la province de l'Alberta. Pour clarifier davantage ce point, l'architecte paysagiste doit être membre de l'Alberta Association of Landscape Architects. Le designer d'intérieur doit être membre de l'Interior Designer's Association of Alberta.
- B)** Veuillez confirmer que l'expert-conseil principal a besoin d'un permis d'exercice de l'entreprise ou de la société pour exercer en Alberta, tandis que le personnel clé doit pouvoir obtenir un permis en Alberta conformément aux groupes de coordination nationaux pour les ingénieurs et aux organismes de réglementation de l'architecture au Canada pour les architectes et les designers intérieurs, selon le cas.
- Réponse :** Il est nécessaire d'offrir une preuve des permis/attestations/autorisations pour l'expert-conseil principal et tous les membres de l'équipe d'experts-conseils inscrits sur le formulaire d'identification.
- Q3)** En ce qui concerne la section 3.1.3 Permis, attestation ou autorisation, veuillez préciser si la GRC demande une preuve des permis/attestations/autorisations de l'entreprise et du personnel nommés sur le formulaire d'identification de l'équipe d'experts-conseils et inscrits aux sections 3.2.4 et 3.2.5.
- Réponse :** Il est nécessaire de présenter une preuve des permis/attestations/autorisations pour l'expert-conseil principal et tous les membres de l'équipe d'experts-conseils inscrits sur le formulaire d'identification.
- Q4)** Pour le point 3.1.2 Identification des membres de l'équipe d'experts-conseils et le point 3.2.5, nous devons fournir deux noms et deux CV par discipline. Pouvez-vous nous confirmer si une seule personne peut remplir deux rôles?
- Réponse :** Il revient à l'offrant de choisir les experts-conseils et les sous-experts-conseils les plus aptes à répondre à l'exigence.
- Q5)** La GRC envisagerait-elle d'accorder une prolongation d'une semaine à l'heure actuelle?
- Réponse :** Non.
- Q6)** Outre les fonctions énumérées au point 3.1.2, sommes-nous autorisés à inclure des postes supplémentaires avec les curriculum vitae correspondants? Par exemple, nous aimerions inclure le curriculum vitae d'un chef des services professionnels et celui d'un directeur de projet.
- Réponse :** Il revient à l'offrant/proposant de présenter les réponses de façon à satisfaire à chacune des exigences décrites. Consultez le point EPEP 2.2 Exigences spécifiques de présentation des offres.
- Q7)** Pourriez-vous préciser si le proposant, l'offrant ou l'expert-conseil doit être une firme d'architecture composée de sous-experts-conseils spécialisés dans des domaines liés à la structure, à l'électricité et à la mécanique ou si le proposant peut exercer ses activités dans n'importe quelle discipline, pourvu qu'une équipe complète soit comprise dans la soumission?
- Réponse:** L'offrant (expert-conseil principal) doit être un architecte.
- Q8)** Est-ce que deux curriculum vitæ distincts sont demandés pour les personnes qui occupent deux postes?
- Réponse:** Non. L'offrant doit en fournir pour les seize (16) disciplines et les curriculum vitæ doivent indiquer clairement les employés qui peuvent fournir les services précisés dans la section « Services requis (SR) ».

Tous les autres termes et conditions demeurent les mêmes. <<<FIN>>>